



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

COMMUNIQUE DU 23 FEVRIER 2026

Objet : Reprise des abattages aveugles de requins, quand deux élues décident d'ignorer jusqu'à la justice !

La Présidente de la province Sud et le maire de Nouméa annoncent qu'elles reprennent de concert les abattages aveugles des requins tigre et bouledogue.

EPLP dénonce une décision d'une gravité exceptionnelle.

En effet, cette décision n'est pas seulement contestable scientifiquement, elle est juridiquement indéfendable et politiquement irresponsable.

Alors que les juridictions administratives ont annulé :

- le retrait du statut d'espèce protégée des requins tigre et bouledogue en province Sud ;
- les précédentes campagnes d'abattage du maire de Nouméa ;

les deux élues décident de réitérer l'inadmissible.

Même méthode.

Même illégalité.

Et désormais en sus, mépris des décisions de justice.

Ce n'est plus une erreur d'appréciation. C'est une récidive.

Aucune étude scientifique nouvelle n'a été produite.

Aucune expertise indépendante n'a été publiée.

Aucune démonstration d'efficacité de l'abattage n'a été apportée.

Décider de tuer des espèces juridiquement protégées sans base scientifique solide n'est pas une politique publique. C'est une réaction tripale.

Mais la réaction ne tient pas lieu de réflexion ni de légalité.

Lorsqu'une collectivité ignore une décision de justice et reproduit un mécanisme censuré quelques mois plus tôt, ce n'est pas anodin.

C'est le signal que le contrôle du juge n'est plus qu'un obstacle à contourner.



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

Or dans un État de droit, la justice n'est pas consultative.

Elle s'impose. A tous et toutes !

Réaffirmons que la sécurité des personnes est un enjeu sérieux qui mérite une stratégie rigoureuse, fondée sur la science, sur la prévention et sur des mesures proportionnées.

En aucun cas elle ne mérite de vaines gesticulations.

EPLP est donc une nouvelle fois contrainte de saisir le Tribunal administratif.

EPLP engage un référé et un recours au fond.

Parce que gouverner ne signifie pas passer au-dessus du droit.

Et parce que la biodiversité calédonienne mérite mieux qu'une politique d'illusionnistes.

Par ailleurs, EPLP va saisir le conseil d'administration et le président de l'Agence Calédonienne de la biodiversité (ANCB) aussi président du Comité consultatif du Parc Naturel de la Mer de Corail (PNMC) afin que ces deux structures dédiées à la protection de la biodiversité calédonienne se prononcent sur la reprise des abattages de requins décidée par le maire de Nouméa et la Présidente de la province Sud.

Craignons que, comme lors des précédents combats pour sauver les requins, ils seront tous aux abris laissant EPLP seule sur le front !

Pour EPLP, Martine Cornaille





Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

Vous aimez cette communication ? Partagez-la avec votre entourage !

Nous invitons chacun de nos concitoyens à agir en son lieu et à adhérer à l'association EPLP car faire nombre cela compte ! Lien :

<https://ensemble-pour-la-planete.org/articles/?url=/385-la-une/>

Il est déterminant que chacun donne ce qu'il peut s'il le peut, que ce soit 500 F ou 100 000 F. Nos actions portent des fruits pour notre santé et la planète, participez !

Lien: [Faire un don à EPLP \(helloasso.com\)](https://helloasso.com)

ou adressez-nous un chèque par voie postale à

EPLP

BP 32008

98897 Nouméa Cedex

Grand merci à ceux qui voudront / pourront nous soutenir.